

Précarité des étudiant·e·s pendant le confinement : le compte n'y est pas !

Mardi 31 Mars, la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, a annoncé le déblocage de 10 millions d'euros supplémentaires dédiés aux aides spécifiques d'urgence et a invité les établissements à mobiliser les fonds de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) sans critères de nationalité, afin de répondre à des besoins alimentaires, au financement d'outils informatiques ou d'accès à internet, et pour soutenir financièrement les étudiant·e·s qui avaient, avant la crise, un emploi ou un stage gratifié.

Un investissement nécessaire dans les aides d'urgence mais bien loin du compte

Après deux semaines de confinement, les étudiant·e·s les plus précaires se retrouvent dans une situation difficile : plus de travail pour beaucoup d'étudiant·e·s salarié·e·s, plus de stage, fermeture des points de restauration dans les CROUS ou encore isolement dans des résidences étudiantes. Face à cela, il était nécessaire d'augmenter le budget des aides d'urgence. Néanmoins, cet investissement est largement insuffisant pour faire face à cette situation de crise : les chiffres du nombre de bénéficiaires usuel des aides ponctuelles¹ laisse présager qu'avec cet investissement, 20 000 étudiant·e·s supplémentaires pourraient bénéficier de ces aides. **C'est positif mais malheureusement dérisoire compte tenu de l'ampleur des étudiant·e·s en situation d'urgence : rappelons que près d'un·e étudiant·e sur deux est salarié·e², qu'un tiers des étudiant·e·s font un stage dans l'année universitaire et que 45% de ces stages donnent lieu à une gratification³.** Ainsi, on peut estimer à **près de 400 000 le nombre d'étudiant·e·s exerçant des stages gratifiés⁴.** Or, la grande majorité des stages (excepté dans les filières de santé) ont été suspendus ou rompus. **Tou·te·s ces étudiant·e·s sont donc susceptibles de solliciter une aide d'urgence.**

L'accompagnement social via la CVEC : inciter les établissements à utiliser des fonds déjà disponibles et pouvant déjà être utilisés à cet effet n'est pas une mesure sociale d'urgence !

La CVEC, qui provient de la poche des étudiant·e·s, est en effet déjà utilisée par certains établissements pour dispenser des aides sociales. **Le Gouvernement n'apporte donc ici aucun fonds supplémentaire à la lutte contre la précarité étudiante.** De plus, ces fonds ont été utilisés au cours de l'année par les établissements, ceux **réellement disponibles varient en fonction des établissements et ne sont pas rendus publics.** En outre, **aucun cadrage national** n'est donné concernant ces aides que ce soit en termes de montant ou de critères précis pour les obtenir. Enfin, **l'utilisation des fonds restants à cet effet n'est pas obligatoire et dépend du bon vouloir des établissements.** Donc, en plus d'une incertitude forte en fonction des établissements, l'utilisation de ceux-ci est **loin d'être lisible pour les étudiant·e·s.**

¹ Rapport de gestion du CNOUS 2018: **44 281 bénéficiaires des aides d'urgence ponctuelles pour 46 millions d'euros de budget dépensé** https://media.etudiant.gouv.fr/file/Mediatheque/46/2/Rapport-de-gestion-2018-INTERACTIF-PAGES_1161462.pdf

² Enquete Triennale de l'OVE en 2013

³ Note flash du MESRI en 2019 https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2019/08/7/NF_2019_18_stages_1180087.pdf

⁴ D'après la source indiquée dans la note 3: 1/3 de 2,7 millions d'étudiants= 900 000 en stage. 45% de 900 000= 405 000

Dans les résidences universitaires : il faut exonérer tou-te-s les étudiant-e-s de leur loyer face à la crise !

Si les étudiant-e-s ayant quitté leur résidence étudiante du CROUS de façon temporaire sont exonéré-e-s de loyer à partir du 1er avril, **celles et ceux qui sont resté-e-s confiné-e-s dans leur logement CROUS doivent quant à elles-eux continuer de s'acquitter de leur loyer durant la période de confinement.** Ces étudiant-e-s **font pourtant souvent partie des plus précaires** : étudiant-e-s étranger-ère-s, étudiant-e-s dont la famille habite loin, étudiant-e-s qui n'ont pas eu les capacités financières de rentrer chez elles-eux, étudiant-e-s salarié-e-s dans des secteurs vitaux de l'économie et qui continuent à exercer leur emploi, parfois avec peu de protection sanitaire.

L'UNEF, en collaboration avec la FERUF (Fédération des Etudiants en Résidences Universitaires de France), a **donc lancé ce mardi 31 mars une campagne de pétition dans les résidences CROUS afin de demander à ce que les étudiant-e-s qui ont été contraint-e-s de rester dans leur logement soient également exonéré-e-s de leur loyer.** Nous invitons l'ensemble des étudiant-e-s à la signer à cette adresse : <https://urlz.fr/cgLP> ou sur le site www.unef.fr.

Afin d'agir efficacement face à l'urgence sociale qui touche les étudiant-e-s, l'UNEF revendique :

- € **La multiplication par deux du budget des aides d'urgence**
- € **La publication nationale des budgets de CVEC réellement disponibles pour chaque établissement**
- € **Afin d'assurer une égalité dans l'accès aux aides financières permettant de faire face au COVID-19, la réquisition des fonds restants de la CVEC dans l'ensemble des établissements pour augmenter le budget des aides d'urgence et ainsi répondre aux urgences alimentaires, financières et numériques des étudiant-e-s**
- € **L'accessibilité de l'ASAA (aide spécifique à l'autonomie annuelle) aux étudiant-e-s étranger-e-s au moins pendant la période de confinement**
- € **Le cadrage national des critères des aides d'urgence spécifiques**
- € **L'exonération des loyers en résidence CROUS pour tou-te-s les étudiant-e-s**

Contact :

Elisabeth ABANDA AYISSI
Attachée de presse de l'UNEF
06.03.55.45.28 / presse@unef.fr